



Législature	:	2016 – 2021
Année	:	2017
Séance	:	2

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 26 JUIN 2017

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	4
2.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 AVRIL 2017	4
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	COURRIER.....	5
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	6
5.1	Election du Grand Conseil du 30 avril 2017	7
5.2	Election du Conseil d'Etat du 30 avril 2017 - 1 ^{er} tour.....	8
5.3	Election du Conseil d'Etat du 21 mai 2017 - 2 ^{ème} tour.....	8
5.4	Votation du 21 mai 2017.....	9
6.	PREAVIS 04/2017 : RAPPORT DE GESTION 2016	9
7.	PREAVIS 03/2017 : RAPPORT DES COMPTES 2016	18
8.	PREAVIS 05/2017 : CREDITS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2017 (1^{ERE} TRANCHE)	24
9.	ELECTIONS STATUTAIRES	24
9.1	Election à la présidence du Conseil communal.....	24
9.2	Election à la première vice-présidence du Conseil communal	25
9.3	Election à la seconde vice-présidence du Conseil communal.....	25
9.4	Election des scrutateurs	25
9.5	Election des scrutateurs suppléants	26
9.6	Election des membres de la Commission de gestion.....	26
9.7	Election des membres suppléants de la Commission de gestion.....	26
9.8	Election à la présidence de la Commission de gestion	27
9.9	Election d'un membre à la Commission des finances	28
10.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	28
10.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny	28
10.1.1	Plan de quartier Village Centre	28
10.1.2	Vente de la Maison de M. Utz	28
10.1.3	Poste de Savigny	28
10.1.4	Festival du film d'animation.....	28
10.1.5	Remerciements.....	29

10.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	29
10.2.1	Route d'Oron	29
10.2.2	Ancienne-Poste - Nialin.....	29
10.2.3	Chemins fermés.....	29
10.2.4	Autre information.....	29
10.3	Informations données par M. Daniel Métraux	29
10.3.1	Bâtiments.....	29
10.3.2	ORPC Oron - Lavaux - Est Lausanne - Fusion	30
10.3.3	Rame - <i>challenge</i> des communes.....	30
10.3.4	Marché de Savigny	30
10.3.5	Fête des écoles à Savigny	30
10.4	Informations données par M. Jean-Claude RoCHAT.....	30
10.4.1	Service des eaux	30
10.4.2	ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois)	31
10.4.3	Divers	31
10.5	Informations données par M. Louis Pipoz.....	31
10.5.1	ASIJ.....	31
11.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	31
11.1	Mot du Président du Conseil.....	32

Salutations

M. le Président ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, Mme la secrétaire du Conseil communal, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier et M. le représentant de la presse.

1. APPEL

Présidence : M. Claude Lavanchy

Sont excusés : M. Ralph Brühlmann
M. Jacques Cornut
M. Alexandre Dubas
Mme Anne-Marie Guignard (à qui nous souhaitons un prompt rétablissement)

Absence non excusée : M. Diego Braguglia

Sont présents : 55 conseillères et conseillers

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 AVRIL 2017

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 3 avril 2017. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et soumet ledit procès-verbal au vote. Il est accepté à une large majorité et une abstention.

La secrétaire est remerciée pour la rédaction du procès-verbal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans sa séance du 17 mai 2017, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 avril 2017
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du Bureau
6. Préavis 04/2017 : Rapport de gestion 2016
7. Préavis 03/2017 : Rapport des comptes 2016
8. Préavis 05/2017 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement pour l'année 2017 (1^{ère} tranche)

9. Elections statutaires
 - 9.1 Election à la présidence du Conseil
 - 9.2 Election à la première vice-présidence du Conseil
 - 9.3 Election à la seconde vice-présidence du Conseil
 - 9.4 Election des scrutateurs
 - 9.5 Election des scrutateurs suppléants
 - 9.6 Election des membres de la Commission de gestion
 - 9.7 Election des membres suppléants de la Commission de gestion
 - 9.8 Election à la présidence de la Commission de gestion
 - 9.9 Election d'un membre à la Commission des finances
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président met l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. COURRIER

M. le Président a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de la Municipalité, datée du 9 mai 2017, invitant le Président à convoquer le Conseil communal en séance ordinaire, le lundi 26 juin 2017 avec les différents points indiqués à l'ordre du jour.
- Lettre de la famille Müller, datée du 9 mai 2017, adressée au Bureau du Conseil communal et dont il donne lecture :

« *Commune de Savigny, Bureau du Conseil*

Concerne : absences non excusées séance du Conseil du 3 avril 2017

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 3 ct qui a retenu toute notre attention. Nous vous prions de bien vouloir accepter nos excuses tardives pour notre absence lors de la séance du Conseil communal du 3 avril 2017. Malgré cette absence, nous vous confirmons notre engagement citoyen tout au long de cette législature.

En attendant de vous revoir lors de la prochaine séance du Conseil communal, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Boris Müller, Isabelle Müller, Maud Müller »

- Courrier électronique de la Préfecture du district de Lavaux-Oron, du 23 mai 2017, concernant la fusion des trois ORPC du district, avec plusieurs volumineux documents à faire suivre à la Commission *ad hoc*.

- Courrier électronique de la Préfecture du district de Lavaux-Oron du 24 mai 2017 concernant les scrutins cantonaux des 30 avril et 21 mai 2017, dont il donne lecture :

« Madame et Messieurs les Présidents,

Nous vous remercions vivement de votre engagement et pour la qualité du travail effectué par les bureaux électoraux lors des scrutins du 30 avril et du 21 mai.

Nous vous félicitons de l'efficacité démontrée.

En vous souhaitant beaucoup de satisfaction dans vos fonctions, nous vous prions de croire, Madame et Messieurs les Présidents, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

*Pour le Préfet Daniel Flotron
Christine Theintz, responsable de bureau »*

Le Président en profite pour féliciter et remercier toutes les personnes qui ont participé au dépouillement lors de ces deux dimanches d'élections et de votation.

- Lettre de M. Diego Braguglia, datée du 20 juin 2017, et dont il donne lecture :

« Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de prendre connaissance de ma démission du Conseil communal de Savigny.

En vous remerciant pour votre guidance lors de cette législature, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Diego Braguglia »

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Les personnes suivantes sont priées de rejoindre la secrétaire à la fin de la séance de ce soir. Il s'agit de Mme Isabelle Müller, M. Marc Cornut, M. Philippe Grosfillier et M. Boris Müller.

Par ailleurs, la secrétaire attend le décompte des séances de la CoGest pour en rétribuer ses membres.

Lors de la séance du Conseil communal du 3 avril 2017, un conseiller n'a pas pu rejoindre les rangs de notre assemblée, suite à la fermeture automatique, à 20 h. 00, de la porte d'entrée du bâtiment. Depuis, le problème a été résolu. Dorénavant, la porte d'entrée restera ouverte jusqu'à 21 h. 00 et un numéro de téléphone sera affiché sur la porte, au cas où.

Le 3 avril dernier, à la suite de l'appel, lorsque j'ai annoncé l'arrivée tardive de deux conseillers, notre Huissier a promptement réagi et a pris des mesures pour permettre à M. le Conseiller Bertrand Hochet de nous rejoindre, vers 20 h. 10-15. Je souhaite avoir apporté à M. le Conseiller Stéphane Kay tous les éclaircissements souhaités et qu'il ne sera plus victime d'un quelconque empêchement à participer à une séance notre Conseil.

A l'art. 29 du Règlement du Conseil, il est précisé que le Président communique au Conseil le résultat des votes et des élections.

5.1 Election du Grand Conseil du 30 avril 2017

Participation Commune : 47,80% District : 43,50% Canton 38,90%

	Savigny %	Lavaux-Oron %	Sièges
PLR	44,80	40,00	5
PS	16,70	17,60	2
Les Verts	16,90	16,10	2
UDC	11,30	13,40	2
Vert'lib	4,90	6,00	1
Alliance du Centre	2,50	3,60	0
Ensemble à Gauche	3,10	3,20	0
			----- 12 =====

PLR	1.	Leuba Philippe	6711
	2.	Sonnay Eric	6486
	3.	Chevalley Jean-Rémy	6220
	4.	Genton Jean-Marc	6214
	5.	Gross Florence	6197
	6.	Bolay Guy-Philippe	6122
	7.	Weidmann Yenny Chantal	6114
Les Verts	1.	Wütrich Andreas	3351
	2.	Van Singer Christian	3031
	4.	Martin Josée	2546
	5.	Klinke Sandra	2496
	10.	Kathari Lauritzen Murielle	2077

PS	1.	Ryf Monique	2946
	2.	Tafelmacher Pauline	2806
	5.	Feal Sandra	2731
UDC	1.	Glauser Nicolas	2790
	2.	Chevalley Jean-Bernard	2277
	7.	Cornut Célien	1871
	11.	Müller Maud	1691
Vert'lib	1.	Chapuisat Jean-François	1108
	3.	Monod Alexandre	1001
	7.	Cusin Albert	893

5.2 Election du Conseil d'Etat du 30 avril 2017 - 1^{er} tour

Participation Commune : 48,00% District : 45,00% Canton 40,10%

Candidat	Canton		Commune	
	Voix	%	Voix	%
Broulis Pascal	100'051	60,40	643	65,90
Maillard Pierre-Yves	99'200	59,90	587	60,10
de Quattro Jacqueline	93'378	56,40	604	61,90
Leuba Philippe	92'188	55,70	627	64,20
Gorrite Nuria	91'792	55,40	534	54,70
Majorité absolue	82'804			
Métraux Béatrice	79'631	48,10	448	45,90
Amarelle Cesla	72'138	43,60	418	42,80
Nicolet Jacques	66'799	40,30	442	45,30
Morand Guillaume Toto	14'137	8,50	92	9,40
Pointet Jean-François	13'875		74	
Villa Sylvie	11'972		55	
Misiego Céline	10'492		49	
Buclin Adrien	10'085		49	
Melly Serge	10'028		44	
Luccarini Yvan	9'595		50	

5.3 Election du Conseil d'Etat du 21 mai 2017 - 2^{ème} tour

Participation Commune : 41,90% District : 42,50% Canton 37,70%

Candidat	Canton		Commune	
	Voix	%	Voix	%
Métraux Béatrice	78'561	49,96	397	45,80
Amarelle Cesla	69'006	43,90	346	40,00
Nicolet Jacques	62'442	39,70	396	45,70
Chevalley Isabelle	59'775	38,00	358	41,30
Morand Guillaume Toto	15'255	9,70	95	11,00
Villa Sylvie	10'050	6,40	43	5,00

5.4 Votation du 21 mai 2017

En date du 21 mai 2017, les citoyens suisses se sont également déplacés pour donner leur avis sur :

Objet - Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie

L'objet a été accepté :

A 65,00% AU NIVEAU COMMUNAL
A 73,80% AU NIVEAU DU DISTRICT
A 73,50% AU NIVEAU CANTONAL
A 58,20% AU NIVEAU FEDERAL

La participation s'est élevée :

A 50,20% AU NIVEAU COMMUNAL
A 48,70% AU NIVEAU DU DISTRICT
A 43,10% AU NIVEAU DU CANTON
A 42,40% AU NIVEAU FEDERAL

6. PREAVIS 04/2017 : RAPPORT DE GESTION 2016

M. le Conseiller Gérard Lavanchy, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de commenter, si nécessaire, les travaux de cette commission. Le rapport de gestion sera examiné chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, le rapporteur de la commission de gestion lira les conclusions du rapport, puis une discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

3. Administration générale / Finances / Sécurité sociale - pages 25 à 50 (vertes)

3.1.8 - Statistique de la population - p.31

Au vu de la diminution constante de la population, et dans l'hypothèse où le nombre d'habitants de notre Commune retomberait d'ici cinq à six ans au-dessous du seuil de trois mille habitants, Mme la Conseillère Moira Simanis souhaiterait savoir si, en théorie, il faudrait revenir au système majoritaire.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny estime que la marge est encore assez large avant de tomber au-dessous des trois mille habitants. *A priori*, et même si le sujet n'a pas encore été débattu, elle ne pense toutefois pas que le système à la proportionnelle sera remis en cause.

4. Services industriels / Assainissement - pages 51 à 63 (jaunes)

4.2.1.2 - Centrifugeuse - p. 61

Mme la Conseillère Nicole Félix tient à féliciter la Municipalité pour son projet concernant le traitement des boues, puisqu'il est envisagé de passer au biogaz. Elle salue cette initiative et ne peut que l'encourager. Elle souhaiterait savoir s'il s'agira d'une installation propre à la Commune ou si ce travail sera effectué par un exploitant disposant déjà des infrastructures.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat souligne qu'il ne s'agit, en l'état, que d'une étude et donc d'une éventualité pour économiser les coûts de traitement des boues. Cela ne peut être mis sur pied du jour au lendemain et le Conseil sera bien évidemment tenu informé.

4.1.4.3 - Bornes hydrantes - p. 58

Le rapport relève que l'entretien annuel et la révision des bornes hydrantes ont été confiés à une société spécialisée en la matière. M. le Conseiller Viesturs Simanis souhaiterait connaître la motivation et le coût annuel de ces travaux ; « est-ce que cela coûte plus cher que si on le faisait nous-mêmes ? »

M. le Municipal Jean-Claude Rochat précise qu'un contrat d'une durée de cinq ans avait été conclu par son prédécesseur Jacques Ochs. De mémoire, ce contrat prévoit un montant de CHF 10'000.00 deux fois par ans, inclus le montant de CHF 5'600.00 pour la révision des bornes.

4.1.2 - Qualité de l'eau - p. 53

Concernant les mesures de qualité de l'eau, (analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques) M. le Conseiller Norbert Sprenger aimerait savoir s'il est prévu pour l'année 2017 de mesurer également les taux de pesticides et d'herbicides dans notre eau potable.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat précise que les analyses figurant dans le rapport ne sont qu'un aperçu. Des analyses complètes sont effectuées deux fois par année y compris concernant les pesticides et autres. « Il convient de relever que pour notre Commune, étant donné qu'on se trouve surtout dans les bois du Jorat, il y a très peu, voire pas de pesticides dans l'eau ».

M. le Conseiller Norbert Sprenger demande s'il est possible que ces données figurent dans les prochains rapports de gestion, afin que l'on puisse voir les taux, en chiffres. « Comme vous le faites aussi, quand il n'y a pas de microbes, vous mettez les chiffres et aujourd'hui on ne voit pas si les autres produits chimiques sont mesurés ou non ».

M. le Municipal Jean-Claude Rochat dit que cela peut se discuter.

4.2.2.1 - Station de relevage de la Claie-aux-Moines - p. 62

M. le Conseiller André Peissard relève que s'agissant de l'entretien du réseau, on constate une indiscipline de certains habitants de la Commune, en particulier dans ce rapport pour la station de relevage de la Claie-aux-Moines. Il souhaiterait savoir s'il serait envisageable d'envoyer une lettre de sensibilisation à tous les habitants de la Commune et/ou propriétaires en vue de rappeler qu'on ne jette pas n'importe quoi dans les égouts.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'une action dans ce sens avait déjà été effectuée mais qu'il n'est pas impossible de la renouveler.

Dans cet ordre d'idée, M. le Conseiller Pierre-Félix Duvoisin demande s'il ne serait pas possible de rappeler ce point à la population par le biais du Savignolan, puisque tout le monde le reçoit.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat n'y est pas opposé et suggère que ce point soit peut-être discuté avec M. le Conseiller Bernard Pouly.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise que cette information a déjà été donnée à la population par le biais du Savignolan. « Cependant, on se trouve face à deux types d'habitants. Ceux qui résident à Savigny sur une longue durée et qui prennent la peine de lire le Savignolan et ceux qui se trouvent dans des quartiers où on constate un peu plus de tournus. Or, il est difficile de sensibiliser ces habitants-là et on souhaiterait que ce soit les gérances qui sensibilisent également leurs locataires ».

4.2.1.1 - Bassins - p.61

Il est fait mention d'un rapport d'expertise s'agissant des bassins abîmés. M. le Conseiller André Mennet souhaiterait savoir quel bureau d'expert a procédé à cette expertise. « Plus loin, il est dit que si on ne met pas trop de chlore et que si on ne passe pas trop le *Kärcher* pour laver les bassins, le béton va tenir. Au vu du coût de la STEP, on ne peut pas admettre une telle réponse. La STEP est un ouvrage qui a coûté très cher, on attend une réponse plus tangible que celle donnée. »

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond que l'expertise complémentaire a été demandée, au vu des coûts devisés par la première expertise qui date de bientôt deux ans. « Une contre-expertise plus approfondie a ainsi été refaite et il a été certifié que les bétons, au niveau structurel, ne risquent rien pour une durée de vingt voire trente années. Comme je l'ai indiqué à la Commission de gestion, on ne sait pas dans cinq, dix ou quinze ans ce que vont devenir les STEP. On a pu lire dans les journaux, notamment dans un article du 24 Heures, que l'Etat de Vaud envisage, d'ici à 2040, de n'avoir plus que cinquante STEP sur le territoire ».

M. le Conseiller André Mennet ajoute que « ceci est peut-être une chose mais étant donné que le béton s'est écaillé dès le départ, ça peut être un défaut caché. Est-ce que nous n'avons pas vis-à-vis du constructeur ou de l'ingénieur qui ont fait la STEP, quelque chose à revoir ? »

M. le Municipal Jean-Claude Rochat indique que son prédécesseur Jacques Ochs avait tenté de voir si cela pouvait éventuellement passer comme vices cachés. Il s'avère que cela n'est pas le cas. L'érosion du béton est quand même minime. « Il reste encore - ceux qui sont dans la construction maîtriseront - trois centimètres de couverture sur les fers et d'ici à ce que le béton soit rongé jusqu'aux fers, on a encore quelques années devant nous. Concernant l'expertise, c'est bureau PFB à Puidoux, comme cela figure dans le rapport de gestion ».

5. Ecoles / Accueil des enfants - pages 64 à 72 (roses)

5.1.1.1- Conseil intercommunal - p. 64

Concernant les délégations et les effectifs pour le Conseil intercommunal de l'ASIJ, le tableau de la page 64 appelle une question de la part de M. le Conseiller Alain Perreten. « En effet ce tableau indique une délégation de 9 personnes alors que le rapport de la Commission de gestion (en page 9) parle de 10 personnes. Pour la Commune de Syens, il s'agirait de 2 personnes selon le tableau et de 5 représentants selon le rapport de la Commission de gestion. Y-a-t-il eu un transfert de population qui aurait cas échéant induit ce transfert de représentants ? »

M. le Municipal Louis Pipoz pense que cela provient d'une erreur dans le rapport de la Commission de gestion. Comme le sujet Ecoles et Accueil des enfants est abordé, il en profite pour parler, dans un premier temps, du réseau APERO. « Les assemblées générales ont eu lieu ces deux dernières semaines et je peux vous donner des chiffres s'agissant de l'année 2016. Je rappelle que le réseau APERO c'est treize communes, un peu plus de dix-huit mille habitants, c'est deux cent septante et un certificats de salaire à la fin de l'année 2016, y compris les AMF. C'est donc une très grosse machine. Je peux vous dire que, vu de l'intérieur, l'équipe de direction ne ménage pas ses efforts pour accueillir les enfants avant et pendant l'école ».

M. le Municipal Louis Pipoz projette un tableau au vu-graphe. « On constate une augmentation, que ce soit dans le préscolaire ou le parascolaire, mais c'est surtout dans le parascolaire que l'on voit une très forte augmentation. S'agissant de Savigny, à la rentrée 2017, donc en août prochain, les deux structures seront complètes. Ensuite, on peut constater qu'au niveau des heures facturées, entre 2015 et 2016, on est à +27% et au niveau du nombre d'enfants accueillis, on est à +15%. Donc les structures sont pratiquement complètes. Il y a Servion qui va déménager, puisque l'on va prendre possession du nouveau collège, à la rentrée, en août ; la structure qui est dans le bâtiment où se trouve la poste va rejoindre le nouveau bâtiment construit par l'ASIJ.

Si on parle des coûts et de l'évolution des produits et des charges, on constate :

- produits en 2015, les parents ont payé 62,67% des coûts, les communes 21,38%, le Canton 15,54% et la Confédération 0,42% (aides au démarrage).
- produits en 2016, les parents ont payé 66,28% des coûts, les communes 17,96%, le Canton 13,30% et la Confédération 2,46% (aides au démarrage).

La moyenne cantonale au niveau de la charge mise sur les parents est de 55%. Donc notre réseau est relativement jeune pour certaines structures. Aujourd'hui on est à CHF 100.00 par habitant. Je fais une parenthèse, pour 2018 nous conserverons les CHF 100.00 par habitant et l'assemblée des délégués (Savigny est représentée par Daniel Métraux) va demander pour 2018 un montant de CHF 20.00 supplémentaires aux communes. Ces CHF 20.00 vont couvrir les salaires du mois de décembre avec les treizièmes salaires, parce que chaque année, le réseau APERO - qui ne peut pas emprunter - doit sortir *grosso modo* CHF 300'000.00 pour payer les salaires du mois de décembre et les treizièmes et, jusqu'à maintenant, on faisait appel à une Commune qui empruntait pour nous - donc un bricolage qui vaut ce qui vaut - mais à la dernière assemblée des délégués, il y a une dizaine de jours, on a pris la décision de demander aux communes de nous verser CHF 20.00 qui seront une réserve pour payer ces salaires du mois de décembre avec les treizièmes, mais on reste à CHF 100.00 par habitant pour 2018.

Au-delà de 2018, c'est assez difficile de faire des projections parce qu'il faut savoir qu'aujourd'hui le Grand Conseil est en train de discuter de l'aide qu'on pourrait recevoir dans le parascolaire. Donc on ne sait pas trop à quel niveau vont se monter ces aides. Il y a encore eu la votation sur la RIE III acceptée par le Canton de Vaud et il y avait une augmentation de ces prestations venant du Canton ; maintenant comme elle a été refusée au niveau fédéral, on ne sait pas trop où on va se situer.

Au niveau des charges, on voit bien que c'est le personnel, les chiffres étaient de 76,9% en 2015, 78,07% en 2016, il faut bien comprendre que quand on ouvre dans le préscolaire des blocs de 22 (enfants), quand vous passez au-dessus des 22, il vous faut du personnel comme si on en avait pratiquement 44. Donc là ce n'est pas évident de gérer. Voilà pour le réseau APERO.

Pour l'ASIJ, j'ai quand même une bonne nouvelle concernant les comptes 2016. Comme vous pouvez le voir dans le rapport de gestion, on avait un budget de CHF 6'355'000.00 et les comptes se soldent finalement par des frais à répartir au niveau des communes à hauteur de CHF 5'503'775.05, ce qui veut dire que pour la commune de Savigny, c'est un montant de CHF 1'357'562.40, si je divise ça par 360 élèves, on est à CHF 3'682.00 par élève, ce qui est encore inférieur à ce que nous coûtaient les élèves lorsqu'on était les Communes de Savigny et Forel. Bien entendu, lorsque je cite le chiffre de CHF 1'357'562.40, je ne tiens pas compte du fait que l'on touche l'allocation pour le grand collège à hauteur de CHF 663'759.85 ».

Mme la Conseillère Moira Simanis a plusieurs questions. « Si je me rappelle bien, lors de la constitution ou lors du préavis pour rejoindre l'APERO, il était indiqué dans ce préavis qu'à moyen terme l'APERO visait une contribution pour les parents à 50% du prix. Est-ce qu'on peut savoir - pour arriver à ce chiffre - combien nous devons payer par habitant ? »

M. le Municipal Louis Pipoz répond qu'à 55% qui est la moyenne cantonale, le calcul a été fait, il s'agit de CHF 190.00 par habitant.

5.1.4 - Récapitulation de comptes et budgets de fonctionnement - p. 70

Concernant les comptes ASIJ pour les années 2015 et les budgets pour 2016 et 2017, Mme la Conseillère Moira Simanis aimerait savoir sur quelle année est basé le nombre d'habitants pour Savigny, puisqu'on constate que pour 2014 et 2015 on a le même nombre d'habitants et que le chiffre de 3'304 habitants est le même pour les trois calculs.

M. le Municipal Louis Pipoz explique que l'on prend toujours les chiffres de l'année qui vient de se terminer, ce qui laisserait à penser que le chiffre pris pour 2017 serait erroné, mais c'est à quelques habitants près.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise que lorsque le budget est préparé, la Municipalité ne dispose pas encore du nombre d'habitants ; ce chiffre est connu au 31 décembre de chaque année. Ainsi lorsque le budget est établi, on se réfère au chiffre indiqué dans les comptes précédents. « Pour le budget 2017, on reprend le même chiffre puisque le nouveau ne sera pas connu avant le 31 décembre. Dans notre cas, on a eu deux années de suite le même nombre d'habitants ».

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher souhaite répondre à M. le Conseiller Alain Perreten, s'agissant des délégués au nombre de dix pour Savigny, « c'est le législatif et l'exécutif confondu. Donc le chiffre est juste ».

M. le Conseiller Alain Perreten relève : « je ne comprends quand même pas la présentation du tableau. La délégation fixe et la délégation variable indiquent le chiffre total de 9, mais si maintenant on dit qu'il y en a dix alors c'est du pouvoir exécutif en l'occurrence et non du pouvoir législatif ».

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise : « en fait, d'après les statuts de l'ASIJ, il y a deux délégués pour l'exécutif, quel que soit le nombre d'habitants, pour chaque commune. Ensuite c'est par tranche de cinq cents. Donc pour Savigny, il s'agit bel et bien de sept délégués pour le législatif ».

Mme la Conseillère Nicole Félix souhaite revenir sur le rapport de la Commission de gestion, en page 8, avec une question qui s'adresse plutôt à M. le Municipal Louis Pipoz. « Il est écrit juste sous le tableau : *L'APERO étant encore jeune, les coûts reportés sur les parents sont encore élevés*. Donc si je comprends bien cela sous-tend que les prix vont baisser. Y-a-t-il une volonté, dans le réseau APERO de faire baisser la part des parents et d'augmenter la part des communes pour subventionner les parents ? »

M. le Municipal Louis Pipoz confirme que dans l'idéal « on aimerait faire baisser le coût pour les parents, mais je rappelle qu'il y a treize communes et que ce réseau, pour certaines structures est relativement jeune, donc il faut trouver le bon équilibre entre ce que les contribuables sont prêts à mettre, je comprends bien qu'il y a pas mal de parents, mais à un moment donné, il faut réussir à convaincre les treize communes qui sont au sein de ce réseau. Cela n'est pas facile mais on essaie de maîtriser les coûts. Il est vrai qu'une journée complète, si vous mettez votre enfant dans le réseau, c'est CHF 126.00 ».

M. le Conseiller Stéphane Kay trouve la question de Mme la Conseillère Nicole Félix tout à fait pertinente. « Justement, en comparant avec d'autres réseaux, il ressort que le réseau APERO ne présente pas les mêmes proportions entre la part payée par les parents et celle payée par les communes. Cela faisait justement l'objet du rapport financier 2015 auquel on a eu accès dans le cadre du travail de la Commission de gestion, mais ce rapport n'est jamais paru au sein du Conseil ou n'a jamais été diffusé auprès des conseillers. Donc c'est une question qui est très pertinente de savoir si ça va baisser ou si ça va stagner. Là j'ai cru comprendre, d'après les tableaux, qu'au contraire ça avait augmenté. Deuxième chose aussi, et ce que je remarque c'est qu'il en va de même pour l'ASIJ, lorsque l'on fait partie de la Commission de gestion, on dispose des chiffres 2015. Le rapport de gestion de la Municipalité traite aussi des comptes pour 2015, donc il y a un décalage et là on reçoit des choses qui sont très intéressantes, des choses qu'on a demandées d'ailleurs, une synthèse par rapport aux chiffres, mais c'est 2016 et on n'a pas le temps finalement de traiter la chose, parce qu'elle vient après coup ».

M. le Municipal Louis Pipoz relève avoir précisé, au début de son exposé, que les assemblées générales de l'ASIJ et de l'APERO venaient de se tenir, dans le courant des deux dernières semaines. « Ce n'est pas qu'on ne veut pas vous donner les informations, c'est que le calendrier fait qu'on est décalé et lorsque l'on vous rencontre en Commission de gestion, je n'ai souvent qu'une partie des chiffres, mais ce n'est pas faute de vouloir donner les informations et je suis encore intervenu au niveau de la Direction de l'APERO pour que l'on mette le maximum d'informations sur le site internet, et cela va se faire, y compris à l'ASIJ ».

6. Domaines et bâtiments / Forêts / Tavaux / Déchets - pages 73 à 95 (saumon)**6.1.10 - Collège du Jorat - p. 85**

M. le Conseiller André Peissard souhaite savoir pour quelle raison la Municipalité souhaite conserver le Collège du Jorat en zone d'utilité publique.

M. le Municipal Daniel Métraux indique qu'il s'agit d'une volonté de la Municipalité de garder ce bâtiment en utilité publique, par rapport aux bâtiments existants et peut-être à son utilisation future. Cela peut être intéressant d'avoir ce bâtiment en utilité publique.

Mme la Conseillère Moira Simanis, toujours s'agissant du Collège du Jorat, souhaiterait savoir quel est l'agenda pour arriver à la finalisation de cette évaluation, car cela dure déjà depuis un petit moment.

M. le Municipal Daniel Métraux confirme que cela a pris un peu de temps. « La Municipalité était en contact avec un artisan, qui est tombé malade. Par respect envers cette personne, j'ai attendu un petit peu et aujourd'hui c'est bon, on a la réponse et on va pouvoir avancer dans le processus ; vous aurez donc des nouvelles prochainement ».

6.1.2 - Forum - p. 75

S'agissant de la réfection des WC publics, hommes et femmes, situés à côté de la BCV, Mme la Conseillère Moira Simanis a remarqué que ces WC sont fermés à clé pendant la journée. Elle se demande quel est l'intérêt de dépenser pour leur réfection s'ils restent tout le temps fermés.

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'il doit s'agir d'une erreur et qu'il en est désolé. Les WC publics sont normalement ouverts la journée et fermés le soir.

Mme la Conseillère Nicole Félix fait référence au rapport de la Commission de gestion, page 7, chapitre 2.4 DB 38 Savigny-Forum où il est indiqué que la CoGes demande à la Municipalité de maîtriser les coûts et de trouver de nouvelles sources de revenus. Elle souhaiterait savoir quelle est la position de la Municipalité par rapport à cette remarque et s'il ne serait pas opportun de créer une commission *ad hoc* pour étudier la question de l'utilisation du Forum.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond : « on en a déjà parlé lors du Conseil du mois de décembre 2016 avec l'intervention de M. le Conseiller Alexandre Monod ou lors du dernier rapport de gestion, je ne m'en souviens plus. Il faut, sur une période d'une année, diagnostiquer tous les revenus que l'occupation de la salle génère. C'est toujours ça la question, parce que générer de nouveaux revenus implique d'augmenter les prix, ou le nombre de jours ce qui n'est pas toujours aisé, même si on tente de le faire davantage cette année. D'autre part, on a besoin d'avoir ce processus sur une année pour voir les éléments que l'on peut modifier, au niveau de la restructuration, au niveau des démarches du personnel de la conciergerie. On vous communiquera à la fin de cette année et après peut-être qu'on s'interrogera sur la nécessité d'avoir un regard du législatif ».

6.2.2 - Travaux d'entretien des forêts (sylviculture)

Mme la Conseillère Moira Simanis aimerait connaître les raisons de l'augmentation considérable des coûts des travaux d'entretien des forêts.

M. le Municipal Gilbert Regamey explique qu'il y a eu, en 2016, une diminution des possibilités de coupes régies par l'inspecteur forestier. « Un nouveau plan de gestion des forêts est en cours d'établissement. Nous saurons alors dans une année si ces possibilités de coupes seront augmentées ou non. Voilà pourquoi il y a une diminution des coûts ».

Mme la Conseillère relève que le rapport de gestion mentionne justement le contraire, soit une augmentation des coûts de presque CHF 10'000.00 en 2016 par rapport à 2015.

M. le Municipal Gilbert Regamey relève que l'on doit retrouver ces chiffres dans les comptes. Toutefois, il y a également des subventions qui ont été en diminution sur l'année 2016 pour la sylviculture.

7. Police des constructions / Urbanisme - p. 96 à 105 (violette)

7.3.3 Giratoire de la Claie-aux-Moines - p. 105

Mme la Conseillère Laurence Wuarchoz souhaiterait savoir ce qu'il est ressorti de la rencontre qui a eu lieu en 2016 entre la Municipalité et le Voyer de notre arrondissement s'agissant de la solution à trouver pour ce problème urgent.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny confirme que la Municipalité a rencontré le Voyer, nouvellement en poste, qui était assez enthousiaste de pouvoir trouver peut-être une autre solution par rapport à celle préconisée par la Municipalité, puisque cette solution a de la peine à se concrétiser. « Toutefois, le discours est toujours le même. On nous dit : *« oui vous pouvez faire des études et ensuite on vous dira si on est d'accord avec la solution proposée »*. Il est vrai que nous avons pris contact avec les usagers de la zone artisanale afin de savoir s'ils seraient favorables à ce qu'il y ait une traversée dans la zone artisanale, ce qui leur pose passablement de problèmes au niveau du trafic que cela pourrait générer, sachant qu'il y a quand même de gros véhicules qui sont présents. Donc, pour l'instant, on a plutôt un soutien oral de la part de la DGMR mais on ne désespère pas de pouvoir une fois faire quelque chose au niveau de ce rond-point. Est-ce que cela sera un giratoire à quatre ou à trois branches ? Est-ce qu'on arrive à faire différemment en priorisant la sortie de la Séresse ; il y a une multitude de solutions, mais entre les usagers, ce qu'autorise la DGMR et ce que l'on souhaiterait faire d'une façon qu'on se dit assez simple, ce n'est pas toujours évident de pouvoir mettre tout ça en place ».

Annexes 1 - 10

Annexe 6 - information sur la qualité de l'eau distribuée en 2016

M. le Conseiller Norbert Sprenger rappelle que l'annexe 6 donne des détails sur les contrôles de l'eau. Il s'agirait d'un bon endroit pour y faire figurer les données sur les analyses des pesticides et herbicides dont il parlait un peu plus tôt.

Annexe 3 - rapport d'activités 2016 de Lausanne Région

Mme la Conseillère Lara Graz constate que le rapport précité (en page 6) parle du système AppApp qui concerne l'aide aux apprentis, signalant notamment que ces cours s'adressent à tous les jeunes habitant ou travaillant dans la région couverte par le dispositif, exceptées quelques communes du district Lavaux-Oron. Elle souhaiterait savoir de quelles communes il s'agit.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise qu'il s'agit des communes du district Lavaux-Oron qui ne font pas partie de Lausanne-Région. En principe le nom des communes du district Lavaux-Oron qui font partie de Lausanne-Région figure dans le rapport de gestion (voir annexe 3 - p. 2).

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le rapporteur de la Commission de gestion à lire les conclusions du rapport de ladite Commission.

Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, la Commission de gestion pour l'année 2016 souhaite que la Municipalité tienne compte des remarques et améliorations du présent rapport et :

- *vu le rapport de gestion 2016 de la Municipalité ;*
- *vu nos diverses investigations ;*
- *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la Municipalité et de lui donner décharge de sa gestion pour l'année 2016.

Le Président remercie le rapporteur et la Commission de gestion pour le travail effectué et ouvre une discussion générale sur le préavis 04/2017, Rapport de gestion 2016.

M. le Conseiller André Peissard souhaite remercier la Commission de gestion d'avoir joint à son rapport le document « *guide pour l'organisation de la CoGes* ». « Ce document peut servir pour les futurs membres et surtout sa deuxième page où l'on voit la mission de la CoGes et je trouve que ces points devraient figurer dans les prochains rapports avec des explications et prises de position de la CoGes, parce que c'est quand même ces points qui doivent être travaillés ; un avis sur ces points et comment ça a été contrôlé mériterait d'être dans le rapport ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 04/2017 Rapport de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport de gestion,*
- *Ouï le rapport de la Commission de gestion,*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

Le Président soumet le préavis au vote. Le préavis 04/2017 Rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

7. PREAVIS 03/2017 : RAPPORT DES COMPTES 2016

M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur, est prié de venir devant l'assemblée afin de commenter, si besoin, les travaux de la Commission des finances. Le rapport des comptes 2016 sera examiné chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, le rapporteur lira les conclusions du rapport de la commission des finances, puis une discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

Dans un premier temps, M. le Municipal Louis Pipoz invite M. le Boursier Bertrand Pasche à le rejoindre. Puis, il revient sur le document qui a été remis à chaque conseillère et conseiller à son arrivée, à savoir un tableau des impôts communaux par classe de revenu imposable dans la commune. « Ce que l'on peut relever de ce tableau c'est que sur 2'186 contribuables, 26% d'entre eux, à savoir 595 contribuables ne paient pas d'impôts sur le revenu. Ils ont de la fortune imposable mais pas d'impôts sur le revenu. Il y a encore une certaine croyance auprès de certaines personnes comme quoi la Commune de Savigny est une commune riche, avec des contribuables riches, et bien à la lumière de ces chiffres, j'ai de la peine à le croire ».

M. le Conseiller Alain Perreten souhaite apporter une correction en page 3 du rapport de la Commission des finances, deuxième paragraphe : « *C'est ainsi que la CoFin a pris connaissance des comptes 2016 avec interrogation puisque ceux-ci présentent **une marge d'autofinancement de CHF 93'106.06*** ». Il convient de corriger le montant indiqué dans ce paragraphe. La marge d'autofinancement est bel et bien de **CHF 593'106.06**.

Préambule - p. 1 à 3 (blanches)

M. le Municipal Louis Pipoz prend la parole : « en page 2, on constate qu'on a un retour *Décompte final péréquation 2015 (y compris facture sociale) de CHF 602'446.00*. Je rappelle que l'on avait fait un exercice bénéficiaire en 2013 et qu'on n'avait à ce moment-là pas suffisamment payé pour la facture sociale et la péréquation. Pour mémoire, en 2014, on avait eu un rattrapage d'un million, un crédit complémentaire à la fin de l'année 2014 et à partir de 2014, ça veut dire que nos acomptes sont trop élevés par rapport à la facture finale et cette situation va se prolonger pour cette année, parce que si je prends le point d'impôt de la Commune, en 2015 il était de CHF 130'314.00 et pour 2016 il est passé à CHF 115'537.00, donc on a une baisse de presque CHF 20'000.00 du point d'impôt entre 2015 et 2016 ; ce qui veut dire que l'on paie toujours trop d'acomptes dans la facture sociale et la péréquation, ceci bien entendu pour autant que toutes les autres communes n'augmentent pas ou n'aient pas des exercices déficitaires, mais on peut probablement s'attendre aussi à un retour de facture sociale et péréquation pour 2017 ».

Résultat 2016 par centre de charges - p. 3

M. le Conseiller André Peissard relève que parmi toutes ces écritures de boucllements, il a trois observations et/ou éclaircissements à demander. « On part avec des comptes déficitaires en 2015 CHF 1'087'000.00 en 2016 CHF 534'000.00 et le boucllement des comptes mentionne des amortissements extraordinaires de CHF 1'900'000.00. Alors deux questions : avec des résultats négatifs, pourquoi faire des amortissements extraordinaires, si ce n'est que de réduire de manière importante le compte de fonds qui se trouve au passif, qui s'appelle « achats, investissements, constructions futurs ». La Municipalité a écrit « utilisation à bon escient de la réserve » cela est aussi contesté par la CoFin et je rappelle que c'est le seul compte de fonds propres dans le bilan et c'est encore un compte affecté.

Deuxième élément : pour moi la dissolution du fonds de subsides de la déchetterie ne vaut pas amortissement, d'ailleurs vous l'avez indiqué en déduction des investissements, donc pour le porter au niveau de l'investissement et donc je n'ai pas compris pourquoi c'est un amortissement et un prélèvement par fonds. Comme troisième point, la rubrique « prélèvement par fonds » de CHF 2'107'505.25 c'est aussi juste une explication. Si vous avez tous vu un nouveau compte découvert à l'actif du bilan, donc ça équivaut à une perte reportée, ce sont des fonds propres négatifs et on le considère comme un prélèvement par fonds. Pouvez-vous m'expliquer tous ces éléments ? »

M. le Municipal Louis Pipoz rappelle le règlement concernant les amortissements. Il projette un document au vu-graphe et le commente : « Ici on voit que les amortissements comptables du patrimoine administratifs sont introduits dans le budget de fonctionnement, la durée d'amortissement est déterminée par le Conseil communal ou général lors de l'adoption du préavis. Puis on rappelle la base légale : 10 ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation ; 30 ans au plus - c'est chaque fois au plus - pour les ouvrages du génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions, ce délai peut être prolongé très exceptionnellement par le Conseil d'Etat. Voilà pour la base légale.

Ensuite on a donc l'exercice 2016 avec une perte de CHF 534'635.31 qui a été absorbée. D'abord la plus grande partie a été absorbée par le fonds d'égalisation des résultats qui est à zéro mais qui, comme l'a relevé M. le Conseiller André Peissard, dans le bilan vous avez une perte reportée de CHF 108'078.00 et puis il restait un compte capital le 9290.01 qui a été utilisé aussi pour ces CHF 2'125.26. Les deux amortissements extraordinaires qui ont été faits, qui sont donc le premier crédit cadre et la transformation de l'ancien collège, n'ont pas d'influence sur le résultat de cet exercice. Donc on a, d'un côté, un compte d'égalisation des résultats qui aujourd'hui est à - CHF 108'078.00 et, de l'autre côté, on a un compte qui est un fonds de réserve pour achats, entretiens et constructions futurs qui lui est à + CHF 3'000'000.00. Donc nous avons pris l'option de faire ces deux amortissements extraordinaires pour alléger nos futurs amortissements.

Je rappelle que ce fonds sera alimenté, dans le courant de cette année, du produit de la vente de la maison de notre ancien collègue, M. Utz. Je rappelle aussi qu'en 2013 on avait procédé à des amortissements extraordinaires de l'ordre d'un peu plus de CHF 1'100'000.00. Concernant la déchetterie, on trouve le crédit accordé par le Conseil communal CHF 4'024'000.00, le montant global des investissements pour la partie déchetterie qui est de CHF 3'811'967.20 et puis la subvention qu'on a touchée pendant l'année 2016 qui était de CHF 532'388.20, ce qui fait que nous avons utilisé cette subvention pour diminuer le montant global et le montant qui reste à amortir est de CHF 3'279'579.00 ce qui modifie l'amortissement année après année. Ça c'est pour la déchetterie. Voilà la position en fait de la Municipalité concernant ces amortissements extraordinaires ».

M. le Conseiller André Peissard remercie M. Pipoz d'avoir mis des éléments au vu-graphe. Il souhaiterait savoir si la Commission des finances avait reçu ces documents qui montrent comment la perte a été absorbée et quand ces documents ont été établis. « Et puis deuxièmement vous auriez encore pu utiliser les CHF 1'700'000.00 pour amortir d'autres positions qui pourraient être de même nature. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? »

M. le Conseiller Alain Perreten souhaite apporter des précisions. « Cet aspect des amortissements extraordinaires a retenu longuement l'attention de la Commission des finances. Nous avons posé quasiment les mêmes questions à la Municipalité. Pour la deuxième partie, nous avons quelques éléments de réponse dans notre rapport et dans les questions posées à la Municipalité, par contre pour cette présentation que nous venons de voir ici, non la CoFin n'avait pas ces éléments lors de sa rencontre avec la Municipalité ».

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souhaite apporter un complément de réponse à M. le Conseiller André Peissard à la question de savoir pourquoi tout le fonds n'a pas été utilisé pour amortir différents objets. « Ce fonds a été alimenté par des ventes d'objets qui faisaient partie du patrimoine de la Commune et, même si cela n'a pas été dit dans les préavis, l'idée était que durant cette période, en tous cas pour le collège du Martinet, où était toujours menée une réflexion par rapport à une structure d'accueil puisqu'il n'en existait pas sur la Commune, il nous paraissait justifié d'utiliser une partie de ce fonds pour cet objet-là, soit pour la structure d'accueil. Il ne s'agit pas d'une construction nouvelle, mais cela a quand même été une rénovation avec cet objectif. Enfin, si nous n'avons pas utilisé tout le fonds c'est parce qu'on ne désespère pas d'acheter du terrain, à long terme, probablement pas pour cette législature, mais pour ce futur projet, une fois la Porat effectuée. Donc, on a préféré maintenir une réserve pour ça dans ce fonds ».

Au sujet des amortissements extraordinaires, M. le Conseiller Alain Perreten renvoie les conseillères et les conseillers à la page 4 du rapport de la Commission des finances, au paragraphe Amortissements. « *la CoFin relève, à ce propos, que ce type de décisions, peut nuire à l'établissement de projections pour le futur dans l'optique de viser une gestion régulière des amortissements. En l'espèce, le plan d'investissement régulièrement établi par la Municipalité en subit inévitablement les conséquences. Une prospective de gestion financière régulière en sera déséquilibrée*, puisqu'au niveau des amortissements, on a cette optique d'avoir un amortissement extraordinaire qui est effectué ».

I. Présentation des comptes 2016 - flux de trésorerie 2016 / 2015 - p. 4-9 (blanches)

Recettes fiscales - p. 8

Compte tenu de la baisse préoccupante des recettes fiscales, malgré l'augmentation de 2 points, M. le Conseiller Stéphane Kay souhaiterait savoir comment la Municipalité envisage d'endiguer le problème. Est-ce que la Municipalité envisage de remettre sur le tapis l'évolution du coefficient d'impôts ?

M. le Municipal Louis Pipoz relève qu'il y a effectivement une baisse des recettes fiscales sur les personnes privées. Il y a eu une conjonction de plusieurs éléments. « Ainsi, et malgré la hausse du taux de 2 points, plusieurs contribuables n'ont pas fait corriger leurs acomptes et on a eu, sur deux ou trois années, des rentrées finalement inférieures à ce qui était prévu. J'espère que cela ne va pas se renouveler cette année et les années futures ».

II. Comptes de fonctionnement - p. 1 à 21 (bleues)

Administration générale - p. 1 à 4

Mme la Conseillère Moira Simanis souhaiterait qu'on puisse lui expliquer une nouvelle fois de quoi il s'agit lorsqu'il est fait mention de « *défalcation impôt personnes physiques* ». Le montant qui figure sous 2016, à hauteur de CHF 823'854.76 étant important.

M. le Municipal Louis Pipoz précise que dans les commentaires, au-dessus de la page 4, sous points 210.4090.00 et 210.4809.10 figure la phrase : *Fin de plusieurs procédures de contentieux importantes partiellement compensées par l'impôt récupéré après défalcation ainsi que la dissolution de la provision pour pertes sur débiteurs.* « On a effectivement eu un contribuable important qui a fait défaut et puis voilà on constitue des réserves mais cela n'était pas suffisant. Donc on a eu là, vraiment, une conjonction entre les acomptes non corrigés et ce contribuable d'une certaine taille qui a fait défaut ; voilà ce qui explique ce résultat ».

III. Charges et revenus par nature comparés - p. 1 à 12 (blanches)

Aides et subventions - p. 2

Concernant les aides et subventions à des institutions privées, Mme la Conseillère Sandra Feal relève qu'en matière cantonale, la loi sur les subventions donne toute transparence lorsqu'il s'agit de subventions accordées à des institutions, qu'elles soient privées ou associatives. Elle souhaiterait savoir si la Commission des finances a accès, en toute transparence, aux comptes des institutions subventionnées.

M. le Conseiller Alain Perreten répond que la Commission des finances a accès à toutes les informations et les comptes respectifs et ne manque naturellement pas de piocher dans toutes les pièces comptables pour savoir si l'imputation des subventions correspond bien à la nature et à la numérotation du compte. Par ailleurs, il appartient à la Municipalité, naturellement c'est elle qui décide, du montant de ces interventions. Ce n'est pas à la CoFin de les débattre, mais elle a accès aux pièces et justificatifs.

Mme la Conseillère Sandra Feal précise sa question en ce sens « avez-vous accès par exemple aux nouvelles subventions accordées au Journal Le Courrier et à leurs comptes respectifs de l'année 2016 ? »

M. le Conseiller Alain Perreten répond par l'affirmative.

VIII. Relevé des titres et engagement hors bilan (grises)

Recapitalisation

S'agissant de la CIP / Recapitalisation, M. le Conseiller André Peissard aimerait s'avoir jusqu'en quelle année il va falloir payer les 3%.

M. le Municipal Louis Pipoz confirme ce qui est indiqué dans le tableau, à savoir jusqu'en 2030.

M. le Conseiller André Peissard souhaiterait savoir si la Municipalité n'a pas reçu un écrit qui prolonge de plusieurs années cette recapitalisation.

M. le Municipal Louis Pipoz indique que, selon les dires de M. Jean-Claude RoCHAT, qui a assisté à une séance de la CIP, la décision sera prise au mois de septembre 2017.

XI. Graphiques des charges et revenus, Ratios de financement

M. le Municipal Louis Pipoz propose aux conseillères et conseillers d'aller à la dernière page des comptes, dernier tableau intitulé : Ratio / Endettement / Nombre d'habitants. A la fin de l'année 2016, la dette est de CHF 22'575'000.00, ce qui veut dire une dette par habitant de CHF 6'891.00. Sans événement exceptionnel, nous pourrons cette année amortir un peu plus de CHF 1'605'000.00. Ce qui veut dire que notre dette par habitant va passer à CHF 6'401.00.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur, à lire les conclusions de la Commission des finances.

Conclusions

Nos comptes 2016 présentent un résultat qui est de nature préoccupante. Nos charges ne semblent pas pouvoir être encore plus compressées, ce d'autant que la marge de manœuvre à disposition se restreint à chaque création d'une entité supra-communale. De plus, des investissements devront être nécessairement engagés.

La CoFin émet le vœu d'intégrer, dans l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil communal, la présentation des comptes et des résultats des Associations de communes (APER0, ASIJ, ASEL) étant entendu que ces charges induites représentent des coûts non négligeables (plus de 2 millions).

Nous le mentionnons chaque année, la péréquation et la facture sociale demeurent des facteurs de grande incertitude, tant au niveau du budget que des comptes définitifs.

Pour les comptes affectés, l'évolution des fonds de réserve ne pourra que conduire à des mesures pour rétablir la couverture des coûts.

D'une manière générale, en attendant les effets hypothétiques d'une évolution démographique à nouveau positive, nous ne pourrons faire l'impasse d'une réflexion sur l'amélioration de nos rentrées fiscales (taux d'imposition).

La CoFin apprécie la rigueur de la Municipalité dans la gestion des dépenses et encourage cette dernière et le Conseil communal à poursuivre dans cette voie. Elle tient également à remercier encore une fois Mme la Syndique, MM. les Municipaux, ainsi que le Boursier pour les renseignements fournis, la disponibilité et l'excellent esprit de communication.

La Commission des finances propose, à l'unanimité, au Conseil communal de se rallier aux conclusions du préavis 03/2017 « Rapport des comptes 2016 » et recommande :

d'accepter les comptes et le bilan de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.

Le Président remercie la Commission, ses membres et son rapporteur pour le travail effectué et ouvre une discussion générale sur le préavis 03/2017 Rapport des comptes 2016.

M. le Conseiller Nicolas Reymond aimerait connaître la politique de la Commune en matière de hausse des loyers. « En parcourant les comptes, j'ai pu constater que l'ancienne gendarmerie avait un loyer mensuel de CHF 1'200.00 pour une surface de 80m², ce qui est abordable. Je souhaiterais savoir si on profite des rénovations et autres améliorations pour faire des hausses de loyer ».

M. le Municipal Daniel Métraux confirme, qu'ensuite du postulat déposé à l'époque par M. Ballif, la Municipalité travaille sur le sujet. Cela donnera des indications pour revoir, par la suite, le montant de ces loyers qui, pour l'instant, reste tel quel.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souhaite apporter un complément d'information, à savoir que les baux ne peuvent pas être modifiés « comme ça, du jour au lendemain » parce que des rénovations ont été faites. « De plus, il faut encore voir de quel type de rénovations il s'agit. Il y a l'entretien du bâtiment, qui est nécessaire pour le bien du patrimoine, ainsi que les aménagements intérieurs, modifications de cuisines et autres qui, quant à eux, pourraient justifier une augmentation du loyer ; mais on ne peut pas, du simple fait que l'on a investi au niveau du bâtiment, forcément répercuter les coûts sur le loyer. Effectivement, comme l'a précisé M. le Municipal Daniel Métraux, suite au postulat Ballif, il y a quand même des éléments qui ont été corrigés et dont on tiendra compte lorsqu'on aura la possibilité de revoir les baux ».

M. le Municipal Daniel Métraux indique encore que les loyers aujourd'hui, en rapport au taux de l'intérêt hypothécaire, ne vont pas vers une augmentation. Il s'agit là aussi d'un paramètre dont il faut tenir compte.

Mme la Conseillère Moira Simanis s'adresse en particulier à M. le Municipal Louis Pipoz et lui demande « est-ce que mon raisonnement est trop simpliste si je dis que sans cette importante défalcation - qui sort de la norme par rapport aux dernières années - sans cet événement spécifique, on n'aurait pas eu d'excédent de charges finalement pour l'année ? »

M. le Municipal Louis Pipoz répond qu'il y a eu plusieurs contribuables, dont un important, qui ont fait défaut. Sans cela on aurait pu passer en zone positive.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 03/2017 Comptes 2016.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport des comptes ;*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE

d'accepter les comptes et le bilan de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.

Le Président soumet le rapport au vote. Le préavis 03/2017 Compte 2016 est accepté à une large majorité, avec deux avis contraires et une abstention.

8. PREAVIS 05/2017 : CREDITS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2017 (1^{ERE} TRANCHE)

M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur de la Commission des finances, est prié de venir devant l'assemblée pour lire les conclusions du rapport de la CoFin.

Conclusions

En conclusion, la CoFin propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 128'875.00 (cent vingt-huit mille huit cent septante-cinq francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2017.

Le Président remercie le rapporteur et la Commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal 05/2017 du 12 mai 2017 ;*
- *Oùï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 128'875.00 (cent vingt-huit mille huit cent septante-cinq francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2017.

Le Président soumet le rapport au vote. Le préavis 05/2017 est accepté à l'unanimité.

9. ELECTIONS STATUTAIRES

9.1 Election à la présidence du Conseil communal

M. le Conseiller Alain Perreten prend la parole : « depuis quelques lustres, nous bénéficions de l'engagement et du dynamisme d'une Conseillère communale, par ailleurs vice-présidence actuelle du Conseil communal ; je propose à vos suffrages la candidature de Mme Nicole Félix au poste de présidente du Conseil communal ».

Le mode de nomination est précisé à l'art. 14 du Règlement du Conseil communal, si un seul candidat est présenté pour pourvoir le poste, il s'agit d'une élection tacite. Mme Nicole Félix est ainsi élue tacitement présidente du Conseil communal pour une durée d'une année (applaudissements).

Mme la Conseillère Nicole Félix prend la parole et s'adresse au Président : « au vu du Règlement de la Commune, je dois vous présenter ma démission de la Commission des Finances, comme je vous en avais préalablement informé lors de la séance du Bureau, puisqu'effectivement, en tant que Président, nous ne pouvons pas participer à la Commission des finances ». S'adressant à l'assemblée : « Pour les mauvaises langues, soyez contents, je ne pourrai plus vous poser de questions, vous avez la paix pendant une année ». Elle poursuit ainsi :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous présente officiellement ma démission de la Commission des finances.

Entrée en 2010, j'ai eu vraiment beaucoup de plaisir à participer activement à cette commission pendant plus de sept ans. La CoFin est certes exigeante en terme d'engagement et de temps, mais très intéressante, formatrice et stimulante. Les débats, nombreux et passionnants, sont ouverts et cordiaux, même si nous ne partageons pas toujours les mêmes points de vue.

Je profite d'ailleurs de remercier chaleureusement tous mes collègues, anciens et actuels, ainsi que la Municipalité et Monsieur le Boursier, pour leur patience, leurs réponses à mes multiples questions et leur cordialité, et je souhaite bon vent à la future CoFin. »

Mme la Conseillère Nicole Félix remet sa lettre de démission au Président.

9.2 Election à la première vice-présidence du Conseil communal

M. le Conseiller Peter Weier présente Mme la Conseillère Josée Martin en tant que première vice-présidente du Conseil communal.

Un seul candidat étant présenté pour pourvoir le poste, il s'agit d'une élection tacite. Mme Josée Martin est ainsi élue tacitement première vice-présidente du Conseil communal pour une année (applaudissements).

9.3 Election à la seconde vice-présidence du Conseil communal

M. le Conseiller Boris Müller présente Mme la Conseillère Maud Müller en tant que seconde vice-présidente du Conseil communal.

Un seul candidat étant présenté pour pourvoir le poste, il s'agit d'une élection tacite. Mme Maud Müller est élue tacitement seconde vice-présidente du Conseil communal pour une année (applaudissements).

9.4 Election des scrutateurs

Mme la Conseillère Josée Martin présente M. le Conseiller Bertrand Hochet en tant que scrutateur du Conseil communal.

M. le Conseiller Boris Müller présente Mme la Conseillère Sylvie Cornut en tant que scrutatrice du Conseil communal.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Sont élus tacitement M. Bertrand Hochet et Mme Sylvie Cornut scrutateurs pour une année.

9.5 Election des scrutateurs suppléants

M. le Conseiller Alain Perreten présente Mme la Conseillère Jeannette Carr Klappert en tant que scrutatrice suppléante.

M. le Conseiller Bernard Pouly présente M. le Conseiller Pierre-Félix Duvoisin en qualité de scrutateur suppléant.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Sont élus tacitement Mme Jeannette Carr Klappert et M. Pierre-Félix Duvoisin scrutateurs suppléants pour une année.

9.6 Election des membres de la Commission de gestion

Pour rappel, la Commission de gestion est composée de sept membres qui sont désignés pour une année.

M. le Conseiller Bernard Pouly présente Mme la Conseillère Claudine Bron ainsi que MM. les Conseillers Gérard Lavanchy et Jean-Jacques Schumacher, anciens membres de la Commission de gestion et M. le Conseiller Claude-Olivier Pasche en qualité de nouveau membre de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Alain Perreten présente la candidature de M. le Conseiller Stéphane Kay, ancien membre de la Commission de gestion.

Mme la Conseillère Josée Martin présente MM. les Conseillers Peter Weier et Daniel Guggisberg, anciens membres de la Commission de gestion.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à mainlevée.

Sont élus, à l'unanimité, Mme Claudine Bron et MM. Gérard Lavanchy, Jean-Jacques Schumacher, Claude-Olivier Pasche, Stéphane Kay, Peter Weier et Daniel Guggisberg, en tant que membres de la Commission de gestion, pour une année.

9.7 Election des membres suppléants de la Commission de gestion

M. le Conseiller Boris Müller présente M. le Conseiller Célien Cornut en tant que membre suppléant de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Daniel Guggisberg présente Mme la Conseillère Josée Martin en tant que membre suppléant de la Commission de gestion.

Lorsque le nombre des candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, la nomination a lieu à mainlevée.

Sont élus, à une très large majorité et une abstention, M. Célien Cornut et Mme Josée Martin en tant que membres suppléants de la Commission de gestion, pour une année.

9.8 Election à la présidence de la Commission de gestion

Mme la Conseillère Josée Martin présente M. le Conseiller Peter Weier au poste de président de la Commission de gestion. Elle rappelle que M. Peter Weier a assuré cette charge l'année passée et qu'il a pu mener cette mission à bien, avec une équipe très engagée. Fort de cette expérience, il s'agit de valoriser cette deuxième année de présidence et elle remercie l'ensemble des conseillères et des conseillers de donner suite à cette proposition.

M. le Conseiller Bernard Pouly présente M. le Conseiller Gérard Lavanchy au poste de président de la Commission de gestion.

Mme la Conseillère Josée Martin souhaite commenter cette deuxième proposition. « Sans parler des personnes dont je ne doute aucunement des compétences, je suis surprise de cette proposition étant donné que l'année écoulée a été - et on peut le saluer - très sereine dans les débats, avec une présidence de deux commissions, l'une, pour la Commission des finances, qui représentait le bord plutôt à droite de l'échiquier, et l'autre, soit pour la Commission de gestion, plutôt le côté à gauche de cet échiquier. C'est une vision égalitaire qui vise un débat constructif et qui permet ainsi d'assurer une certaine sérénité dans les débats. Aussi, je me permets d'insister sur le fait qu'à Savigny, il est important que l'on puisse continuer sur cette veine-là et avec des personnes aussi engagées qu'elles l'ont toujours été et je souhaite vivement que nous ayons une autre situation qu'un même groupe politique - comme cela serait le cas en cas d'élection de cette deuxième candidature - qui serait aux commandes tant au niveau de l'exécutif que dans les deux commissions, qui sont les commissions de vérification. Ainsi, je me permets d'insister pour que l'on puisse continuer dans la même ligne que l'année passée, avec le succès - on l'a vu - adoption à l'unanimité, recommandation de la position des deux commissions, et je vous invite à poursuivre et à soutenir la candidature de M. Peter Weier ».

La parole n'étant plus demandée, le Président précise que si plusieurs candidats sont présentés, il s'agit d'une élection au scrutin individuel secret, avec majorité absolue au premier tour.

Les scrutatrices sont priées de distribuer les bulletins de vote, sans omettre de les compter. Les Conseillères et Conseillers sont invités à n'indiquer qu'un seul nom sur leur bulletin.

Après comptage, le Président donne les résultats du vote :

- bulletins délivrés	: 55	
- bulletins rentrés	: 55	
- bulletin blanc	: 1	
- bulletin nul	: 0	
- bulletins valables	: 55	majorité absolue : 28

Est élu au poste de président de la Commission de gestion pour une année M. Gérard Lavanchy, avec 32 voix. M. Peter Weier obtient 22 voix (applaudissements).

9.9 Election d'un membre à la Commission des finances

Suite à la démission de Mme la Conseillère Nicole Félix de la Commission des finances, un nouveau membre doit être désigné.

M. le Conseiller Alain Perreten présente M. le Conseiller Philippe Grosfillier comme membre de la Commission des finances.

Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à mainlevée.

Est élu, à une très large majorité et une abstention, M. Philippe Grosfillier, comme membre de la Commission des finances, jusqu'à la fin de la législature.

* * *

Le Président félicite toutes les nouvelles élues et tous les nouveaux élus et leur souhaite de trouver de grandes satisfactions dans l'exercice de leur nouvelle fonction.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

10.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

10.1.1 Plan de quartier Village Centre

Le plan va être soumis à l'examen préalable complémentaire auprès du SDT. A priori, la mise à l'enquête s'effectuera cet automne, en octobre. Une information à la population sera donnée en parallèle.

10.1.2 Vente de la Maison de M. Utz

La maison de M. Utz a été vendue pour un montant de CHF 1'000'000.00. Une somme de CHF 500'000.00 est revenue à la Commune de Savigny.

10.1.3 Poste de Savigny

A la question posée par Mme la Conseillère Josée Martin, lors de la séance du Conseil du 21 novembre 2016, Mme la Syndique relève que la presse, notamment le 24 Heures, a publié une carte des offices postaux qui doivent être reconsidérés et de ceux qui seront maintenus jusqu'en 2020. « On a eu une confirmation officielle de la part de La Poste que le bureau de Savigny sera maintenu jusqu'en 2020. Pour la suite, rien n'est mentionné. En tous les cas, on ne peut que vous inciter à utiliser un maximum l'office de poste de Savigny. Allez-y et faites passer le message. En effet, on n'a aucune garantie que ce bureau restera ouvert au-delà de 2020 ».

10.1.4 Festival du film d'animation

Vous aurez probablement vu les nombreux yeux qui vous observent. Vous êtes invités à venir nombreux ce prochain samedi au festival du film d'animation, ouvert aux enfants et aux adultes. Il s'agit en effet d'une jeune personne qui, avec l'appui du Savignolan, a œuvré pour monter ce festival, et c'est une démarche qu'il faut encourager.

10.1.5 Remerciements

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souhaite enfin remercier le Président du Conseil communal qui a œuvré avec un sérieux tout particulier, ce soir, et avec beaucoup de concentration. « Merci beaucoup pour la tenue des débats et la collaboration que nous avons eue tout au long de cette année, laquelle a été chargée avec ces nombreuses élections et votations. Cela a été un très grand travail et on vous en remercie et, bien évidemment, on souhaite la bienvenue à la nouvelle présidente Nicole Félix ».

10.2 **Informations données par M. Gilbert Regamey**

10.2.1 Route d'Oron

M. le Municipal Gilbert Regamey nous garantit qu'elle sera fermée encore jusqu'à la fin de l'année. Les travaux communaux devraient débuter à la rentrée scolaire.

10.2.2 Ancienne-Poste - Nialin

Les travaux doivent commencer demain, 27 juin 2017. Ils ont été un peu retardés pour se dérouler ainsi durant les vacances scolaires, période où ne circulent pas les bus scolaires et où le trafic diminue un peu.

10.2.3 Chemins fermés

La route de Mollie-Margot est en travaux. La Commune de Forel a fermé le chemin du Poisat ; « c'est riverains autorisés ; alors c'est à vous d'évaluer si vous êtes riverains ou non (rires). Ne prenez peut-être pas le risque ».

10.2.4 Autre information

Cela ne concerne pas la Commune de Savigny, mais le Canton a également décidé de refaire la route des Tavernes. Ainsi depuis Forel en direction des Tavernes, cette route est également fermée.

10.3 **Informations données par M. Daniel Métraux**

10.3.1 Bâtiments

M. le Municipal Daniel Métraux espère que les Conseillères et les Conseillers ont vu que l'Agora est découvert, débarrassé de son toit de protection et qu'ils auront pu apprécier les travaux. Il rappelle que toute la toiture et la peinture des façades ont été refaites ainsi que la pose de 100 m² panneaux solaires. « Cela représente une puissance de 14,40 kw/h traités, ce qui veut dire 1kw traité, puissance fournie. Pour un ensoleillement standard, à 25°, soit 1'000 kw/h par m² ».

Les travaux de désenfumage et de mise en conformité du Forum débuteront pendant les vacances, soit dès le mois de juillet.

10.3.2 ORPC Oron - Lavaux - Est Lausanne - Fusion

Le groupe de travail qui a été mis en place par le Préfet avance dans ses travaux. « On arrive gentiment à donner des indications un petit peu plus précises, ne serait-ce que déjà une vision pour nous. Les commissions des législatifs sont en route dans les Communes. Pour Savigny, la commission qui a été mise en place est déjà sur le pont. Elle travaille sur les statuts ; en fait elle a donné des indications pour faire des amendements sur des statuts. Un préavis vous sera soumis, si tout va bien, en fin d'année ».

10.3.3 Rame - challenge des communes

Comme chaque année a lieu le *challenge* des communes, organisé par le Sauvetage du Cully. Malheureusement, cette année, Savigny ne pourra pas y participer, puisque cela aura lieu, le 2 septembre 2017, soit à la même date que le Marché.

10.3.4 Marché de Savigny

Comme indiqué plus haut, le Marché de Savigny aura lieu le 2 septembre prochain. Le thème cette année : « vos terres, vos forêts, votre eau, votre bien-être ». Vous y trouverez des stands qui parleront de la nature et, bien évidemment de l'eau. Il est important de participer à ce marché ; la présence des conseillères et des conseillers incite le monde à venir.

10.3.5 Fête des écoles à Savigny

La fête des écoles aura lieu le jeudi soir, 29 juin 2017, pour les élèves de première à la septième année. Il y aura donc beaucoup d'enfants et beaucoup de véhicules. La météo ne semble pas très favorable et il faudra peut-être parquer les véhicules sur les routes. Les habitants du village sont d'ores et déjà remerciés de venir à pied, à vélo ou à plusieurs dans les voitures, afin d'en diminuer un maximum le nombre.

10.4 **Informations données par M. Jean-Claude Rochat**

10.4.1 Service des eaux

Alors que la pluie s'est faite rare, M. le Municipal Jean-Claude Rochat revient sur les dernières fuites survenues sur le territoire de la Commune :

-	Route de Chexbres, au lieu-dit La Bonne Foire	perte env.	800 m3
-	Route de Lutry, vers la maison Vuille,	perte de	500 m3
-	Intersection chemin de la Verne et chemin de la Porat	perte env.	200 m3
-	Route de Mollie-Margot face au chemin de la Branche, où la Commune procède au travaux, rupture de canalisation	perte de	1'200m3

« Concernant la production, celle-ci s'élevait à fin mai 2017 à 110'637m3 ; de plus, il y a eu un achat de 47'049 m3. Pour situer un peu notre déficit en eau, nous avons, l'année passée, à la même période, acheté 5'475 m3. Je vous encourage dès lors à économiser l'eau ».

Pour l'épuration, rien n'est à signaler, à l'exception d'une canalisation bouchée pour laquelle il a fallu intervenir pour la curer.

10.4.2 ASEL (Association de Communes Sécurité Est Lausannois)

La semaine passée s'est tenu la séance du Conseil intercommunal. Les préavis 01/2017 Comptes et 02/2017 Gestion ont été acceptés à l'unanimité. « Lors du prochain CI (conseil intercommunal), une information vous sera transmise d'ici-là, devrait passer le nouveau règlement sur le personnel de l'ASEL ».

10.4.3 Divers

« Nous battons toujours des records au niveau des excès de vitesse ; nous sommes à une moyenne de 30%. Sur Savigny, ce mois, la police est intervenue environ 271 fois au niveau de la présence près des écoles, patrouilles pédestres, préventives, contact avec la population etc. Enfin, je vous invite à vous rendre sur le site www.police-estlausannois.ch et à prendre connaissance du bulletin d'information, qui est public et où figurent toutes les informations générales ».

10.5 Informations données par M. Louis Pipoz

M. le Municipal Louis Pipoz aimerait remercier le Conseil d'avoir accepté les préavis 03/2017 Rapport des comptes, 04/2017 Rapport de gestion et 05/2017 Crédits complémentaires.

10.5.1 ASIJ

Le mercredi 28 juin 2017, le CODIR recevra le rapport complet sur l'étude de faisabilité du futur collège de Carrouge. « Je reviendrai vers vous puisque, cela a déjà été dit et je le répète, il va ensuite falloir que les dix Conseils des dix Communes formant l'ASIJ acceptent l'augmentation du plafond d'endettement. Toutes les informations nécessaires pour vous décider sur ce sujet vous seront bien évidemment remises ».

M. le Municipal Louis Pipoz souhaite à toutes et tous un bel été et de revenir bronzés.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Conseiller Nicolas Reymond a une question s'agissant de l'APERO. Il s'agit d'une association au sens des art. 60 ss CC. Quelles sont les raisons qui ont présidé à cela pourquoi ne s'agit-il pas d'une association intercommunale ou une association de communes selon la Loi sur les communes.

M. le Municipal Louis Pipoz indique qu'il se renseignera et transmettra la réponse.

M. le Conseiller Alain Perreten pense que l'APERO est clairement une association de communes et non pas une association au sens des art. 60 ss CC, puisqu'il y a un comité de direction, un conseil intercommunal. Il paraît clair que l'APERO est placée sous l'égide de la Loi sur les communes.

M. le Municipal Louis Pipoz invite M. le Conseiller Alain Perreten à visiter le site de l'APERO où figurent les statuts et la dénomination de l'APERO. Il s'agit bien d'une association aux termes des art. 60 ss CC. Il n'y a pas de conseil intercommunal, mais des délégués.

M. le Conseiller Bernard Borloz a pris connaissance, dans Le Courrier, de l'ordre du jour du Conseil communal de la Commune de Forel. Au point 11, était mentionné : rapport des délégués de l'ASIJ sur la séance du Conseil intercommunal. « J'ai trouvé cela assez intéressant et il me paraîtrait opportun, lors des prochaines séances, d'avoir peut-être un rapport un peu plus détaillé de nos délégués sur l'ASIJ, sujet qui semble intéresser énormément de citoyens et d'avoir ainsi un petit peu plus de développements sur ce qui s'y dit et ce qui s'y fait. Est-ce une possibilité envisageable ? ».

M. le Municipal Louis Pipoz rappelle qu'avant chaque Conseil intercommunal de l'ASIJ, avec M. Olivier Kaeser, Municipal à Forel, les délégués des deux communes sont invités pour aborder tout ce qui concerne l'ASIJ et en particulier les points de l'ordre du jour du futur Conseil intercommunal. « Les conseils intercommunaux sont publics, sont invités à y assister tous ceux qui le souhaitent. En général, il y a assez peu de monde, à part la presse ; venez-y c'est très instructif. Je pense effectivement que les délégués peuvent - et moi-même je dois - apporter le maximum d'informations. Notre responsable administratif travaille à mettre à jour le site internet, à transmettre des informations ; nous avons fait un *flyer* qui a été distribué pour expliquer ce qu'est l'ASIJ et comment elle fonctionne. C'est un travail de longue haleine ».

Mme la Syndique Chantal abonde dans le sens de M. le Municipal Louis Pipoz et précise cependant que Forel n'a pas de rapport de gestion tel que l'a Savigny. Il y a dès lors plus d'informations données lors des séances du Conseil.

Mme la Conseillère Nicole Félix demande aux membres du futur Bureau, Mme Martin, M. Hochet et Mme Cornut de se réunir, en fin de séance du Conseil, pour fixer une première séance de travail.

11.1 Mot du Président du Conseil

« Mercredi dernier, un grand quotidien vaudois relatait l'exploit du Président du Grand Conseil vaudois qui, parti de chez lui à 4 h. 40, a couru un marathon et après une douche a ouvert la dernière séance de la législature à 9 h. 30. Pour ma dernière présidence, je suis venu en voiture (rires), il n'y a pas de douche à disposition des membres de notre assemblée qui souhaiteraient privilégier l'effort plutôt que le confort, et en cette période de canicule on se doit un minimum de précautions olfactives à l'égard de son entourage. Sur la même page, il y avait aussi les recommandations du médecin cantonal au sujet de la canicule qui rappelait qu'une attention toute particulière doit être portée aux plus vulnérables, à savoir les personnes âgées et les enfants en bas-âge. Ayant le double de l'âge du marathonien précédemment cité, j'ai appliqué à la lettre quelques conseils du médecin : rester au frais - dans notre salle ça n'était pas gagné d'avance - et modérer les efforts.

On apprenait aussi que le Président Devaux avait pris onze kilos durant son année de perchoir. Je vous rassure, je n'ai pas pris de poids cette année, je n'en ai pas perdu mais on ne peut pas comparer nos cinq séances annuelles avec les trente-cinq séances du Grand Conseil, les trois cents représentations officielles du premier citoyen cantonal et les quelques invitations que j'ai reçues.

Pour celles et ceux, dans notre assemblée, qui hésiteraient un jour à se porter candidat au poste que j'occupe pour encore quelques jours, par crainte d'être confronté à une possible surcharge pondérale, je suis la preuve qu'à notre niveau ce risque est fort limité.

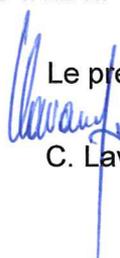
Demain est prévue la passation des pouvoirs entre le Président sortant et la nouvelle Présidente de notre Conseil, à cette occasion je remettrai entre autre la clochette de la présidence qui finalement est très peu utilisée, ce qui est tout à votre honneur.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, continuez à privilégier l'échange respectueux à la confrontation agressive, votre sagesse, qualité oh combien précieuse, permettra à notre institution de travailler avec clairvoyance et efficacité pour le bien de notre communauté.

Je terminerai cette année de présidence avec un mot : merci, que vous me permettez de préciser quelque peu. Merci à vous chères et chers collègues de m'avoir permis de vivre cette expérience, pour la confiance témoignée que j'espère avoir honorée. Merci à mes collègues du Bureau pour votre soutien et pour avoir contribué à la qualité de nos travaux au profit de notre législatif. Et je me permets de vous donner un bon conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, faites en sorte que notre secrétaire du conseil garde le plus longtemps possible le sourire et surtout l'envie de participer à la vie politique de notre commune. Tout au long de cette année, j'ai pu constater l'importance de son rôle qui est parfois semé d'embûches. Merci à la Municipalité pour la très bonne collaboration. Merci à toutes celles et à tous ceux qui dans l'ombre permettent à notre institution de fonctionner, Madame la Secrétaire municipale, Monsieur le Boursier, Mesdames les Collaboratrices du greffe et Monsieur l'Huissier, vous avez toute ma reconnaissance.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 22 h. 45.


Le président
C. Lavanchy




La secrétaire
M. Marro